

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0025961

150682

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8264 Société : *B-A-O Rejane*

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : *Janine Delila*

Date de naissance : 08/05/67

Adresse : 42, Rue Ain Dolmas Résidence

Razya Al Jerreh Bourgogne CASA ANFA

Tél. : 06-61-128-134 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr **Jamal BENJELLOUN TOUIMI**
Cabinet de Neuro-psychiatrie
et de Sexologie
203, Bd. Zer touni - Casablanca
Tél. 05 22 05 01 36 37

Date de consultation : *11/09/2023*

Nom et prénom du malade : *Janine Delila* Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : *Epilepsie*

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *CASABLANCA* Le : *10/02/2023*

Signature de l'adhérent(e) : *Janine Delila*

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/02	(3)		42200	Jamal BEN YOUSSEF Cabinet de Neuro Psychiatrie et de Sexologie 80, Zer Jouni - Casablanca 05 22 95 01 36 37

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	14/02/2023	1266,00 Dhs

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

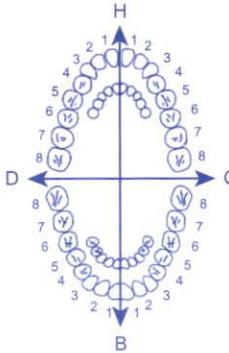
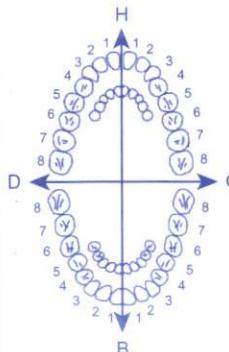
AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

Docteur Benjelloun Touimi Jamal

Neuropsychiatre & Psychothérapeute
Sexologue

Adulte et Enfants

Electroencephalographie

203, Bd. Zerkouni - (Près de Twin Center)
4^e Etage - Casablanca
Tél : 0522 95 01 36 / 0522 95 01 37

Casablanca; le :

PHARMACIE DE BOURGOGNE
341, Bd. Zerkouni - 05.22.27.73.44
Tél. : 05.22.27.73.44
Casablanca

276,00 × 2
552,00

1- Seroquel 100



: 1 cp le soir

180,00 × 2
360,00

2- Fluoxet 20



: 1 gélule le matin
1 jour sur 2

285,00 × 12
334,00

3- Témesta 2.5



: 1 cp matin et midi
2 cp le soir

1266,00 dt

Traitements de 90 jours

Signé : Dr Benjelloun Touimi

Dr JASMIN BENJELLOUN TOUMI
Cabinet de Neuro-psychiatrie
203, Bd. Zerkouni - Casablanca
Tél : 0522 95 01 37

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V : 29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V : 29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V : 29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V : 29DH50
6 118000 011576

SYNTHEMEDIC
22 rue couloir brou al aquam roches
noires casablanca
SEROQUEL
100mg Cpr
Boite de 60
269/16 DMP/21/NSF P.P.V : 276,00 DH
6 118001 021307

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V : 29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V : 29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V : 29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V : 29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V : 29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V : 29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V : 29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V : 29DH50
6 118000 011576

LOT 222421 1
EXP 07 2025
PPV 180.00

Fluoxet® 20 mg
30 gélules

6 118000 021681

LOT 222421 1
EXP 07 2025
PPV 180.00

Fluoxet® 20 mg
30 gélules

6 118000 021681